

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2008

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – ESPANET André (Adjoints)
LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette – GOMEZ Jacqueline – BELOTTI Michel – ROUANET
Christian

Absents excusés : ARNIAUD Gérard - CHABERT Raphaël - CAZORLA Jean-Luc - SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. Approbation Révision Simplifiée du POS

Après avoir pris connaissance des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur relatives à la révision simplifiée du P.O.S. et de l'accord de la Communauté du Pays d'Aix à l'ouverture d'urbanisation d'une zone naturelle pour l'extension de la Zone Industrielle, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la révision simplifiée du POS de Saint Paul Lez Durance
- **DIT Que** cette décision fera l'objet d'un affichage en Mairie de 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **INFORME** que le dossier de la révision simplifiée approuvée sera tenu à la disposition du public en Mairie de Saint Paul Lez Durance.

2. Révision chauffage collectif Bâtiments Communaux

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal souhaite réviser la participation annuelle et forfaitaire de chauffage collectif demandée aux locataires logés dans les bâtiments communaux au 36 Grand'Rue,

- **DECIDE** de fixer à 200.00 Euro la participation annuelle et forfaitaire de chauffage collectif,
- **DIT Que** cette participation s'appliquera à partir de la période de chauffe allant du 01/10/2007 au 30/04/2008,
- **DIT Qu'**un titre exécutoire sera émis en fin d'année à chacun des locataires concernés,
- **DIT Que** la présente délibération annule et remplace la précédente en date du 30/07/1985 n°39/85.

3. Renouvellement Bail 36 Grand'rue 2^{ème} étage

Après avoir pris connaissance du courrier de Madame GUERIN Francine sollicitant le renouvellement de son bail de location expirant le 31/03/2008, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de renouveler le bail de location conclu avec Madame GUERIN à compter du 01/04/2008 pour une durée de 3, 6 ou 9 ans, renouvelable par tacite reconduction,
- **ACCEPTTE** les termes du bail de location,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ledit bail et toutes pièces y relatives.

4. Coupe d'Affouage – Forêt Communale (Vallon des Compagnons)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DESIGNE** comme responsables pour mener à bien cette exploitation des coupes d'affouages : M. PIZOT Roger, M. RENUCCI Thierry, M. ROUANET Christian,

- **FIXE** le montant de la coupe de bois à 50.00 € (plus de 10 stères de bois),
- **DIT Que** compte tenu de la superficie importante (21,13 Ha) du lot n°6 du plan parcellaire forestier établi par l'ONF, la période d'exploitation des coupes se fera sur 2 ans aux périodes suivantes :
 - 01 Mars 2008 au 15 Avril 2008
 - 15 Octobre 2008 au 30 Avril 2009

Le tirage au sort des lots aura lieu le 01 Mars 2008 à 10h00 en Mairie.

5. Modification tarifaire Avenant Contrat Espaces Verts « CAT Louis Philibert »

A l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **ADOPTE** les termes de l'avenant à passer avec le CAT « Louis PHILIBERT » au Puy Ste Réparate et le nouveau tarif pour l'année 2008 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces tant administratives que financières ;
- **DIT Que** les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2008 article 61523 « entretien de voies et réseaux »

6. Tableau des effectifs – Personnel Communal

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTTE** la mise à jour du tableau des effectifs suite à des mouvements de postes occupés / non pourvus.
- **EMET un avis favorable** à la suppression des postes «Rédacteur Chef» et « Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe » se justifiant par un départ à la retraite et un avancement de grade.
- **DIT Que** la suppression des postes sera soumise à la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion des Bouches du Rhône avant d'être approuvée définitivement.

7. Demande d'accueil du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (PSIG) et Désignation architecte « Aménagement Locaux (ancienne D.D.E.) sis Les Ferrailles du Pigeonnier »

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du Ministère de la Défense, Groupement de Gendarmerie PACA, qui souhaiterait mettre en place sur notre Commune à proximité du Site d'ITER, une unité de Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie Nationale. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **EMET un Avis Favorable** à l'accueil du PSIG sur la Commune, et s'engage à effectuer les travaux nécessaires pour une installation provisoire dans les locaux de l'ancienne DDE aux Ferrailles du Pigeonnier,
- **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre complète à l'Architecte PERASSO Frédéric, Architecte DPLG à Marseille pour les travaux de réaménagement des Locaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

8. Demandes d'occupation du domaine public – Complexe Commercial, formulées par la Boulangerie et la Boucherie

Après avoir pris connaissance des courriers des commerçants M. RAGGI Didier, Boucherie Traiteur et de M. CASTELLANO José, Boulangerie Pâtisserie, qui sollicitent l'autorisation d'occuper une partie du sol situé sous la galerie marchande du Centre Commercial « Louis PHILIBERT ». A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Mr RAGGI Didier à occuper une partie du sol situé sous la galerie marchande, formant une terrasse d'une superficie de 38m²,
- **AUTORISE** Mr CASTELLANO José à occuper une partie du sol situé sous la galerie marchande, formant une terrasse d'une superficie de 15m²,
- **FIXE** le tarif de la redevance annuelle d'occupation à 5.00 € le m²,
- **DIT Que** cette redevance prendra fin à l'expiration du bail commercial ou en cas de changement d'activité.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.